

Une personne en âge de travailler sur huit est au chômage, dans son halo ou en sous-emploi

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 196 • Avril 2025



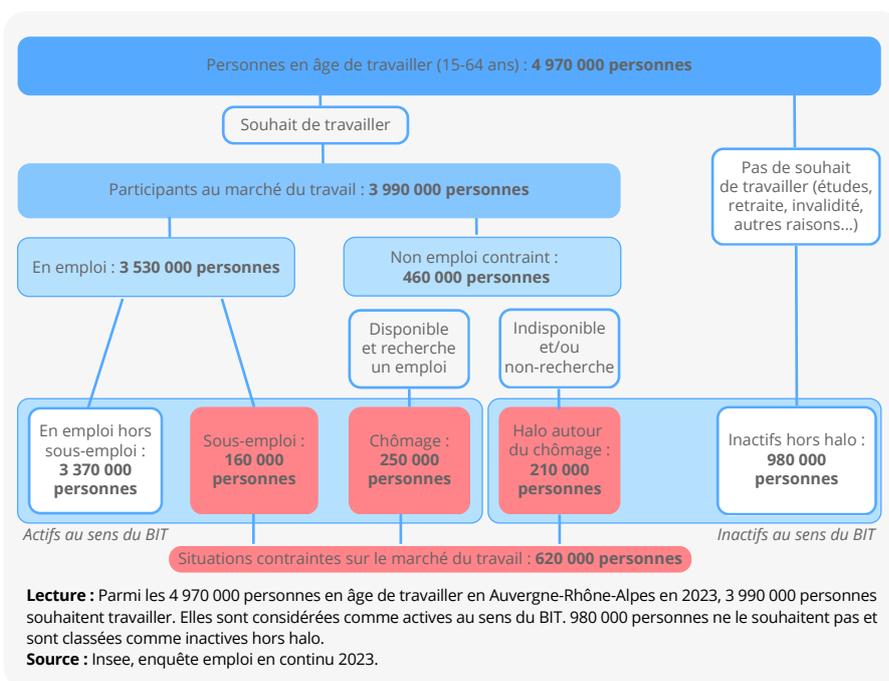
En 2023, Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 620 000 personnes en situation dite « contrainte » sur le marché du travail. Au sens strict du Bureau international du travail, 40 % d'entre elles sont au chômage. S'y ajoute 34 % de personnes dans le halo autour du chômage (elles souhaitent travailler mais ne remplissent pas tous les critères du chômage) et 26 % en sous-emploi (en majorité des personnes à temps partiel qui souhaitent et peuvent travailler davantage). Les situations contraintes concernent plus souvent des personnes vulnérables, comme les jeunes peu diplômés entrant sur le marché du travail. Le sous-emploi concerne surtout des métiers féminisés du secteur tertiaire, tandis que les personnes au chômage ou dans son halo présentent des profils plus divers. Enfin, les personnes au chômage, dans son halo ou en sous-emploi passent souvent d'une de ces situations à l'autre.

En moyenne, sur l'année 2023, 250 000 habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes âgés de 15 à 64 ans sont **chômeurs au sens du Bureau International du Travail** (BIT). Cependant, un grand nombre de personnes en emploi ou en recherche d'emploi se situent en périphérie du chômage. D'une part, ne sont pas comptabilisés comme chômeurs ceux qui souhaitent travailler, mais qui ne remplissent pas complètement les critères de disponibilité et de recherche d'emploi : ces personnes forment ce qu'on appelle le **halo autour du chômage**. D'autre part, les personnes qui travaillent au moins une heure par semaine durant la période de référence sont toutes considérées comme étant en emploi. Pour autant, ce seuil n'indique pas si le nombre d'heures travaillées leur suffit ; elles peuvent être ainsi en situation de **sous-emploi**.

Davantage de personnes aux limites du chômage que de chômeurs

Grâce à l'enquête Emploi en continu **source**, l'étude du halo autour du chômage et du sous-emploi permet d'appréhender plus finement le marché du travail. Au total, ces deux situations

► 1. Répartition des personnes en âge de travailler selon leur statut d'activité en 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes



représentent 370 000 personnes en Auvergne-Rhône-Alpes, soit davantage que le nombre de chômeurs. Le chômage au

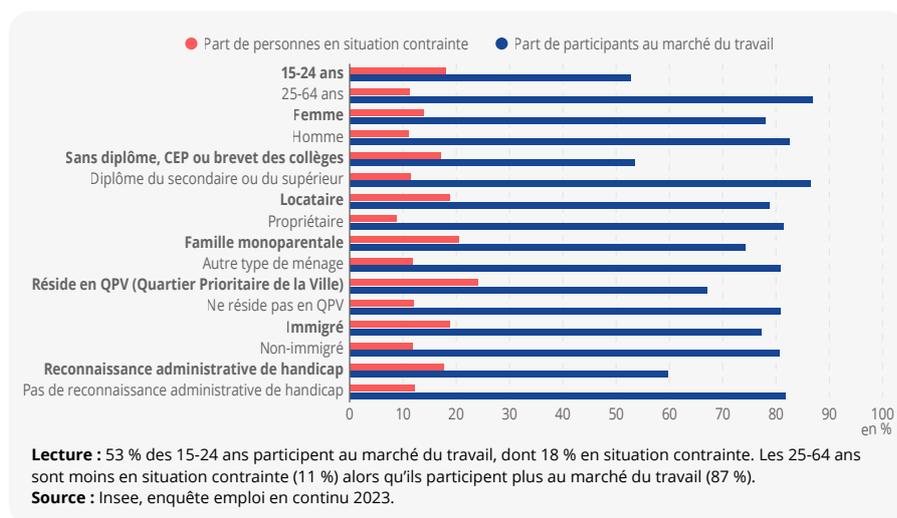
sens du BIT ne représente au final que 40 % des personnes en **situation contrainte** sur le marché du travail ► **figure 1**.

Dans la région, en moyenne sur l'année 2023, une personne en âge de travailler sur huit est dans l'une des trois situations contraintes (soit 12,5 %). En retirant du champ les personnes qui ne travaillent pas car elles ne souhaitent pas le faire, comme les retraités ou une partie des étudiants, c'est près d'une personne sur six parmi les **participants au marché du travail** qui est concernée.

Le halo autour du chômage regroupe 210 000 personnes et couvre une grande variété de situations. Tout d'abord, environ un tiers de ces personnes recherche activement un emploi mais n'est pas disponible dans les deux semaines, ce qui, par définition, les exclut des chômeurs au sens du BIT. C'est une situation souvent transitoire. Le halo autour du chômage comporte aussi un tiers de personnes disponibles mais qui ne réalisent pas de démarches actives pour trouver un emploi. Dans l'ensemble du territoire métropolitain, une personne concernée sur cinq ne recherche pas d'emploi, se disant découragée ou pensant ne pas pouvoir trouver un emploi qui lui convient. Enfin, une personne du halo autour du chômage sur trois n'est ni disponible, ni à la recherche d'un emploi. La non-recherche d'emploi est principalement justifiée par l'indisponibilité ; elle peut provenir d'une formation, de raisons de santé, de raisons familiales, etc. En moyenne, en France métropolitaine, 17 % de ces personnes ne peuvent pas travailler car elles s'occupent d'un enfant ou d'un proche à la retraite. La formation et les raisons de santé empêchent chacune 30 % des personnes de rechercher un emploi.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 160 000 personnes ayant un emploi vivent une situation de sous-emploi. Il s'agit presque exclusivement de personnes à temps partiel, qui souhaitent augmenter leur temps de travail et qui sont disponibles pour le faire. Elles travaillent en moyenne 4h00 de moins par semaine que les autres personnes à temps partiel et une sur trois occupe moins d'un mi-temps. Parmi elles, 44 % recherchent activement un nouvel emploi et/ou sont inscrites en tant que demandeuses d'emploi auprès de France Travail, d'un opérateur de placement ou d'une association d'insertion. Elles sont également plus nombreuses à cumuler plusieurs postes que les personnes en emploi hors sous-emploi (15 % contre 5 %). Enfin, 1 % des personnes en sous-emploi ont involontairement travaillé moins que d'habitude le mois précédent l'enquête, en raison, par exemple, d'un chômage technique.

► 2. Lien entre caractéristiques individuelles et contrainte sur le marché du travail en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023



Un cumul avec d'autres vulnérabilités

Les trois situations contraintes (chômage, halo autour du chômage et sous-emploi) concernent plus fréquemment les personnes en difficulté, notamment financière. Ces dernières participent aussi moins souvent au marché du travail ► **figure 2**.

Le fait de ne pas avoir d'emploi ou d'être en sous-emploi contribue à fragiliser les personnes en limitant leur revenu disponible. Ces dernières perçoivent en moyenne 1 200 euros nets de moins par mois que les personnes à temps complet, du fait d'une durée de travail plus faible. L'écart salarial subsiste cependant à durée égale, avec environ 12,7 euros nets par heure pour les personnes en sous-emploi contre 14,7 euros nets par heure

pour les autres personnes en emploi. Parmi les chômeurs, seuls 46 % d'entre eux perçoivent des allocations chômage et 24 % des personnes dans le halo en reçoivent également. Les conditions d'obtention de ces allocations expliquent en partie cette situation, mais un chômeur sur quatre et une personne dans le halo sur deux ne s'inscrivent pas comme demandeur d'emploi auprès de France Travail.

Les personnes en situation contrainte sur le marché du travail sont plus souvent dans une grande précarité. Elles sont dix fois plus fréquemment dans un ménage qui perçoit le revenu de solidarité active (RSA) que les personnes en emploi hors sous-emploi¹, et elles sont trois fois plus nombreuses à recevoir une aide pour payer leur logement.

► Encadré – Les situations contraintes au sein des ménages

En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2023, environ 570 000 ménages sont concernés par l'une des trois situations contraintes, c'est-à-dire qu'ils comptent au moins un membre du foyer dans cette situation. Cela représente 23 % des ménages pour lesquels au moins une personne entre 15 et 64 ans participe au marché du travail.

Pour les ménages composés de plusieurs personnes, les situations contraintes peuvent se cumuler au sein du même foyer. Une personne en situation contrainte sur six habite ainsi avec au moins une autre personne au chômage, dans le halo autour du chômage ou en sous-emploi. Au final, 53 000 ménages comptent au moins deux membres dans l'une de ces situations, soit 4 % des ménages où deux personnes au moins participent au marché du travail.

La présence de situations contraintes dépend aussi du type de ménage. Par exemple, les personnes vivant seules et qui participent au marché du travail sont un peu plus souvent en situation contrainte que la moyenne des habitants de la région (18 % contre 16 %).

Les membres des familles monoparentales sont également plus touchés, avec une personne sur cinq. À l'inverse, les personnes en couple sans enfants sont moins concernées, avec 12 % d'entre elles. Lorsqu'ils ont des enfants, seulement 10 % des parents qui habitent ensemble sont en situation contrainte.

Si, dans un ménage, un ou plusieurs enfants sont sur le marché du travail, ils sont plus souvent en situation contrainte que leurs parents. Si l'un des deux parents est en situation contrainte, alors les enfants ont plus de risques de l'être aussi. Dans ce cas, 41 % des enfants le sont également. Cette proportion dépasse 50 % pour les enfants d'une famille monoparentale dont le parent est en situation contrainte.

¹ Les statistiques présentées n'intègrent pas encore les effets de la loi pour le plein emploi, qui généralise l'inscription des bénéficiaires du RSA à France Travail au 1^{er} janvier 2025.

Les jeunes particulièrement concernés

Les jeunes de 15 à 24 ans regroupent 28 % des personnes en situation contrainte, alors même que cette tranche d'âge représente 13 % des participants au marché du travail. Leur surreprésentation est particulièrement importante au sein du halo autour du chômage (36 %) ► **figure 3**.

Nombreux à être encore en études, les jeunes participent globalement moins au marché du travail que les 25-64 ans. Très peu d'entre eux sont en effet en emploi avant l'obtention de leur diplôme : sept étudiants sur dix en formation initiale n'ont jamais travaillé, et seuls 23 % occupent un emploi pendant leurs études (alternance, stage, job étudiant...). Les 15-24 ans qui participent au marché du travail ont souvent terminé leurs études plus tôt que les autres et sont alors moins diplômés. Seuls 27 % des jeunes participant au marché du travail sont diplômés du supérieur, contre 54 % des 25-49 ans et 38 % des 50-64 ans.

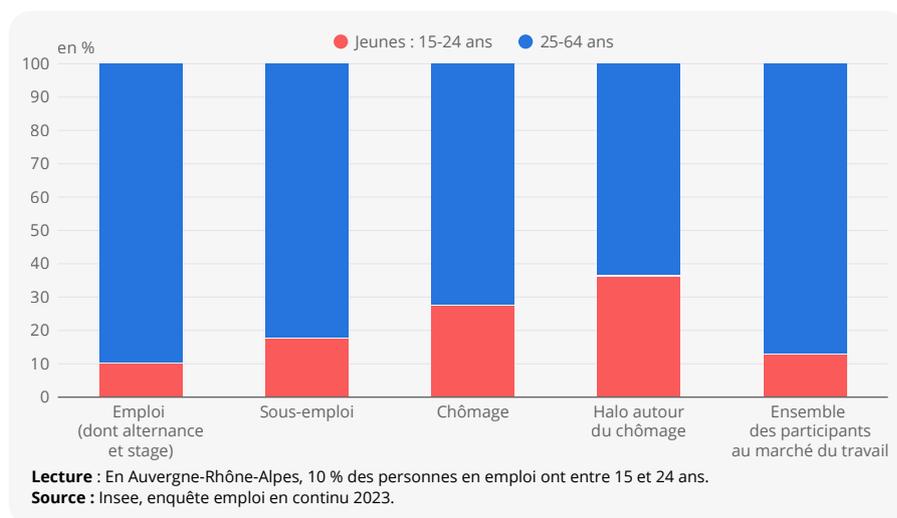
Même si le niveau de diplôme ne protège pas complètement contre le chômage, le halo autour du chômage et le sous-emploi, il explique une partie des difficultés rencontrées par les 15-24 ans. Les diplômés du supérieur sont moins souvent en situation contrainte que les diplômés du secondaire (10 % d'entre eux contre 17 %). Inversement, un tiers des jeunes sans diplôme ou qui possèdent seulement le brevet des collèges ou un certificat d'études primaires sont en situation contrainte, principalement dans le halo autour du chômage.

Les emplois les plus féminisés plus exposés au sous-emploi

Les femmes sont plus concernées par les situations contraintes. Ainsi, 6 % des femmes en emploi sont dans une situation de sous-emploi, contre 3 % des hommes. Toutefois, l'écart entre femmes et hommes est plus faible pour le halo autour du chômage (5 % des femmes et 4 % des hommes), voire inexistant pour le chômage.

Trois personnes à temps partiel sur quatre sont des femmes. Ce temps de travail réduit concerne trois femmes en emploi sur dix et un homme en emploi sur dix. Pour autant, le temps partiel n'est pas systématiquement du sous-emploi, puisque les personnes à temps partiel n'ont pas toutes le souhait de travailler plus ou la disponibilité pour le faire. Les femmes à temps partiel sont ainsi plus souvent satisfaites de leur cycle de travail. Elles ne sont que 21 % à être dans une situation de sous-emploi, contre 29 % des hommes à temps partiel.

► 3. Part de 15-24 ans parmi chaque statut d'activité en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023



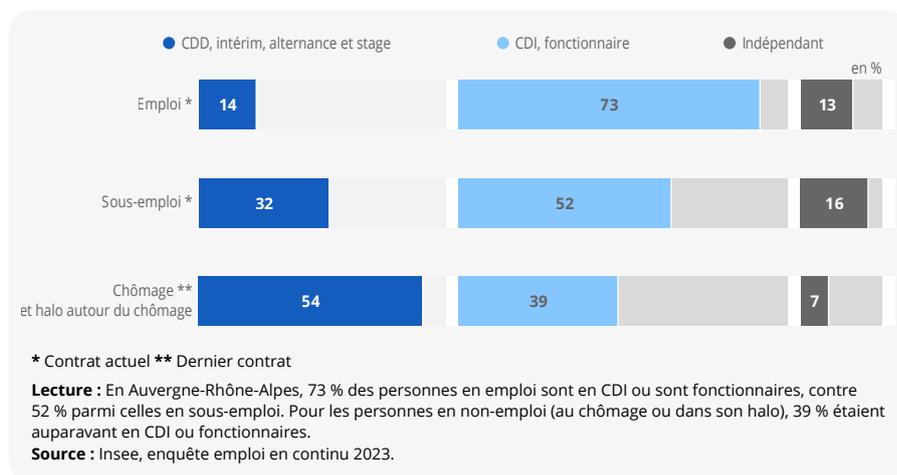
Par ailleurs, les emplois concentrant le plus de sous-emploi sont aussi les plus féminisés. Les employés sont régulièrement confrontés au sous-emploi, avec 9 % d'entre eux, et cette proportion augmente à 14 % lorsqu'ils sont peu qualifiés. Or, 78 % des employés sont des femmes. À l'inverse, seulement 3 % des ouvriers sont en sous-emploi et quatre sur cinq sont des hommes. Les cadres et les professions intellectuelles supérieures, qui ne comptent que 43 % de femmes, ne sont en sous-emploi que dans 2 % des cas.

Les personnes en sous-emploi travaillent neuf fois sur dix dans le secteur tertiaire, secteur qui est donc le plus fortement touché par ce phénomène. De ce fait, les ouvriers sont nettement moins concernés que les employés. En particulier, une personne en sous-emploi sur deux travaille dans le domaine des services aux particuliers ou aux collectivités, dans le domaine de la santé et de l'action sociale, culturelle et sportive ou dans celui du commerce, contre une personne en

emploi sur trois. Cet ensemble d'activités est majoritairement féminin (67 % de femmes). La proportion de femmes atteint même 95 % pour des métiers comme les assistants maternels, auxiliaires de puériculture et assistants familiaux, pour lesquels le sous-emploi concerne 13 % d'entre eux. Par ailleurs, même si ce sont des métiers en tension, il n'est pas toujours possible pour un salarié des services à la personne de parvenir à un temps complet en cumulant les heures correspondant aux besoins de chaque employeur et les temps de déplacement importants d'un employeur à un autre.

Enfin, certains statuts ou certains types de contrats accentuent les situations de sous-emploi ► **figure 4**. Les salariés en emploi de courte durée, notamment en contrat à durée déterminée (CDD), sont plus souvent en sous-emploi. Souhaitant travailler plus sur leur activité, des indépendants sont également en sous-emploi. En France métropolitaine, 62 % d'entre eux travaillent sous le statut de micro-entrepreneurs.

► 4. Description des types de contrat (ou des derniers contrats) parmi chaque statut d'activité en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023



La plupart des personnes au chômage ou dans son halo ont déjà travaillé

En moyenne sur 2023, 93 % des personnes au chômage et 79 % des personnes dans le halo autour du chômage ont déjà exercé un emploi. Parmi les personnes ayant fini leurs études initiales depuis au moins cinq ans, ces proportions atteignent même 98 % et 93 %.

Les profils des personnes touchées par l'une des trois situations contraintes peuvent apparaître relativement similaires en termes de types de contrat et de statuts d'emploi (salariés ou non) ► [figure 4](#). Toutefois, les secteurs d'activité dont elles sont issues diffèrent. Parmi les personnes au chômage ou dans son halo, 72 % ont précédemment exercé dans le secteur tertiaire, alors que cette situation concerne 91 % des personnes en situation de sous-emploi. Plus précisément, une personne sur deux au chômage ou dans son halo travaillait auparavant dans le commerce, les services aux particuliers ou aux collectivités, l'hôtellerie-restauration ou encore l'alimentation mais également le transport, la logistique ou le tourisme. Pourtant, moins d'un tiers des personnes en emploi y travaille en 2023. Les personnes en sous-emploi sont moins représentées dans le secteur de l'industrie. En revanche, les

personnes au chômage ou dans son halo ont plus souvent exercé un métier ouvrier dans leur activité précédente (30 % contre 13 % pour ceux en sous-emploi).

Enfin, le dernier employeur des personnes au chômage ou dans son halo est une entreprise privée ou un particulier dans 84 % des cas. Les personnes se déclarant en sous-emploi sont 60 % à travailler dans le secteur privé. Lorsqu'elles travaillent dans le secteur public, ces personnes en sous-emploi sont plus souvent dans une collectivité territoriale (55 % d'entre elles) que le reste des personnes en emploi dans le secteur public (34 %).

Des situations provisoires qui ont tendance à s'enchaîner

Les situations contraintes sur le marché du travail ne sont pas toujours inscrites dans la durée. Parmi les personnes au chômage ou dans son halo qui ont déjà travaillé, 59 % sont en effet sans emploi depuis moins d'un an. Le sous-emploi s'inscrit sur des durées plus longues (ancienneté moyenne de cinq ans, à comparer à la durée d'occupation des emplois hors sous-emploi, de dix ans en moyenne). Néanmoins, en moyenne en 2023, 62 % des personnes en situation contrainte un trimestre donné le restent au trimestre

suivant, 27 % des personnes en situation contrainte trouvent un emploi, et enfin 11 % deviennent inactives hors halo autour du chômage. Parmi les personnes qui demeurent en situation contrainte, une sur deux passe d'une situation à une autre. 8 % basculent du sous-emploi à une situation de chômage ou dans le halo autour du chômage. Pour les autres personnes en emploi (hors sous-emploi), 3 % basculent dans le chômage ou dans son halo. Par ailleurs, 44 % des personnes en emploi depuis moins de dix ans étaient au chômage ou dans son halo avant d'occuper leur poste actuel. Ils sont plus nombreux lorsque cet emploi est un sous-emploi (57 %).

Aussi, bien que chaque situation contrainte sur le marché du travail soit souvent provisoire, il peut être difficile d'en sortir sans se retrouver à nouveau dans une autre des situations contraintes. ●

Cléo Borel Herbert, Christophe Privas (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Source

L'**enquête Emploi en continu** est la seule source permettant de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est menée en continu, sur l'ensemble des semaines de l'année, en France hors Mayotte. Chaque trimestre, en 2023, environ 90 000 personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire (c'est-à-dire hors foyers, hôpitaux, prisons, etc.) ont répondu à l'enquête. Les personnes décrivent leur situation vis-à-vis du marché du travail au cours d'une semaine donnée, dite « de référence ». Compte tenu de la précision des résultats, certaines statistiques sont fournies au niveau de la France métropolitaine et non de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces données sont, la plupart du temps, relativement proches des résultats nationaux.

► Définitions

Un **chômeur au sens du BIT** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Le **halo autour du chômage** est composé de personnes sans emploi qui, soit recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent mais souhaitent travailler, qu'elles soient disponibles ou non.

Le **sous-emploi** recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Sont aussi incluses, les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude, pour cause de chômage partiel par exemple, qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel.

La notion de **contrainte sur le marché du travail** vise à couvrir différentes situations rencontrées par les personnes sur le marché du travail, dont l'offre de travail se trouve non utilisée (lorsqu'elles sont au chômage ou dans le halo autour du chômage) ou sous-utilisée (lorsqu'elles sont en sous-emploi).

Un **participant au marché du travail** est une personne en emploi ou qui souhaite l'être. Cela regroupe les actifs au sens du BIT (en emploi ou au chômage) et ceux qui souhaitent un emploi sans être au chômage au sens du BIT (le halo autour du chômage).

► Pour en savoir plus

- **Pénicaud É.**, « L'emploi augmente modérément, le chômage se stabilise après sept années de baisse », Insee Première n° 1987, mars 2024.
- **Insee**, « Halo autour du chômage et sous-emploi », in « Emploi, chômage, revenus du travail », Insee Références 2024.
- **Passeron V.**, « Tout demandeur d'emploi n'est pas forcément chômeur », blog de l'Insee, février 2022.

